

Désignation de l'entreprise : <u>MFTT RESTAURATION</u>		1 2														
Adresse de l'entreprise <u>4 avenue laurent CELY 92600 ASNIERES-SUR-SEINE</u>		Durée de l'exercice précédent * 1 2														
Numéro SIRET * <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>8</td><td>7</td><td>8</td><td>8</td><td>1</td><td>7</td><td>3</td><td>9</td><td>4</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>5</td></tr> </table>		8	7	8	8	1	7	3	9	4	0	0	0	2	5	Néant <input type="checkbox"/> *
8	7	8	8	1	7	3	9	4	0	0	0	2	5			
		Exercice N clos le, <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>1</td><td>4</td></tr> </table>	3	1	1	2	2	0	2	1	4					
3	1	1	2	2	0	2	1	4								
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3												
Capital souscrit non appelé (I) AA																
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC													
		Frais de développement * CX	CQ													
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	349												
		Fonds commercial (1) AH	AI	160 000												
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK													
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM													
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO													
		Constructions AP	AQ													
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	4 087	2 219	1 868										
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	27 764	25 402	2 362										
		Immobilisations en cours AV	AW													
		Avances et acomptes AX	AY													
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT													
		Autres participations CU	CV													
		Créances rattachées à des participations BB	BC													
		Autres titres immobilisés BD	BE													
Prêts BF		BG														
Autres immobilisations financières * BH		BI	6 360		6 360											
TOTAL (II) BJ		198 560	27 622	170 938												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	1 020	1 020											
		En cours de production de biens BN	BO													
		En cours de production de services BP	BQ													
		Produits intermédiaires et finis BR	BS													
		Marchandises BT	BU													
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW													
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	702	702											
		Autres créances (3) BZ	CA	2 623	2 623											
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC													
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE													
	Disponibilités CF	CG	2 756	2 756												
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	60	60												
	TOTAL (III) CJ	CK	7 161	7 161												
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW															
	Primes de remboursement des obligations (V) CM															
	Écart de conversion actif * (VI) CN															
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		205 721	27 622	178 100												
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR													
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :													

Désignation de l'entreprise MFTT RESTAURATION

Néant *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....5.000...)	DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 40px;" type="text" value="EK"/>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 40px;" type="text" value="B1"/>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 40px;" type="text" value="EJ"/>)	DG	
	Report à nouveau	DH	(24 106)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	6 876
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	(12 229)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	85 295
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 40px;" type="text" value="EI"/>)	DV	87 927
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 098
	Dettes fiscales et sociales	DY	8 009
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	190 329	
	Ecarts de conversion passif *	(V)	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	178 100	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	151 249
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	12 480	

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Désignation de l'entreprise : MFTT RESTAURATION		Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue	{ biens * services *	FD	FE	FF
			FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
Variation de stock (marchandises)*				FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	
Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	
Salaires et traitements *				FY	
Charges sociales (10)				FZ	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux provisions		GA	
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	
Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)			GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)			GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMpte DE Résultat DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		MFTT RESTAURATION		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	10 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	10 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	10 000		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	167 851		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	160 975		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	6 876		
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP		
			– Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles: facultatives		A6	obligatoires	A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise										MFTT RESTAURATION										Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations													
										1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				2				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
														3													
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I				CZ				D8				D9						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II				KD				160 349				KE				KF		
CORPORELLES	Terrains								KG				KH				KI										
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ				KK				KL									
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM				KN				KO									
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants		M2				KP				KQ				KR									
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3				KS				1 882				KT				2 205						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV				5 450				KW				KX					
		Matériel de transport *								KY								KZ				LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB				22 314				LC				LD					
		Emballages récupérables et divers *								LE								LF				LG					
	Immobilisations corporelles en cours								LH				LI				LJ										
	Avances et acomptes								LK				LL				LM										
	TOTAL III								LN				29 646				LO				2 205						
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G				8M				8T									
Autres participations								8U				8V				8W											
Autres titres immobilisés								1P				1R				1S											
Prêts et autres immobilisations financières								1T				6 360				1U				1V							
TOTAL IV								LQ				6 360				LR				LS							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG				196 355				OH				OJ				2 205			

CADRE B		IMMOBILISATIONS								Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence														
										par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				3				4										
										1				2																		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I				IN				CO				D0				D7							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II				IO				LV				160 349				LW				160 349			
CORPORELLES	Terrains								IP				LX				LY				LZ											
	Constructions	Sur sol propre								IQ				MA				MB				MC										
		Sur sol d'autrui								IR				MD				ME				MF										
		Inst. gales, agencets et am. des constructions								IS				MG				MH				MI										
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT				MJ				4 087				MK				4 087							
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers								IU				5 450				MM				5 450										
		Matériel de transport								IV								MP				MQ				MR						
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier								IW				22 314				MS				22 314				MT				22 314			
	Emballages récupérables et divers *								IX								MV				MW				MX							
	Immobilisations corporelles en cours								MY				MZ				NA				NB											
Avances et acomptes								NC				ND				NE				NF												
TOTAL III								IY				31 851				NG				31 851				NH				31 851				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ				O0				M7				O0W											
	Autres participations								I0				O0X				O0Y				O0Z											
	Autres titres immobilisés								11				2B				2C				2D											
	Prêts et autres immobilisations financières								12				2E				6 360				2F				6 360							
TOTAL IV								I3				NJ				6 360				NK				6 360								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4				O0K				198 560				O0L				198 560				O0M				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

SAGE Experts-comptables janvier 2025



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : MFTT RESTAURATION

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise <u>MFTT RESTAURATION</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements			CY			EL			EM		EN	
Fonds commercial			RE			RF			RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG		PH	
TOTAL I			RK			RM			RN		RO	
Terrains			PI			PI			PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV			PW			PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD			QE			QF		QG	
	Matériel de transport		QH			QI			QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL			QM			QN		QO	
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS		QT	
TOTAL II			QU			QV			QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN			ØP			ØQ		ØR	
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES					
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV					
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD					
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO					
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations									SP		SR	

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		MFTT RESTAURATION		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : <u>MFTT RESTAURATION</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM				
	Prêts (1) (2)	UP	UR				
	Autres immobilisations financières	UT	UV	6 360		6 360	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX		702	702		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		2 623	2 623	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS			60	60	
	TOTAUX		VT	VU	9 745	3 385	6 360
RENVOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		12 480	12 480		
	à plus d'1 an à l'origine	VH		72 815	33 734	39 080	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		9 098	9 098		
Personnel et comptes rattachés		8C		4 788	4 788		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		2 452	2 452		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		324	324		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		446	446		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI		87 927	87 927		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	VZ	190 329	151 249	39 080	
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		33 345			
			(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL				97 927
			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise MFT RESTAURATION		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N clos le 31/12/2024			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	6 876		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	1 291	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)				XX	1 291
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8		
		- imposées au taux de 0 %					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		WN		
						- Plus-values soumises au régime des fusions		WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
						TOTAL I	8 167		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU	808		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV		
		- imposées au taux de 0 %					WH		
		- imposées au taux de 19 %					WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A)		XA		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)						ZX			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY			
Majoration d'amortissement *						XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)	ØV	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Entreprises nouvelles (44 series)	L2	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB		
				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A)	HT		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia C)	YC			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia B)	YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)	YL			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	808		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	7 359		
				déficit (II moins I)		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL	7 359		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN			
						XO			

Désignation de l'entreprise <u>MFTT RESTAURATION</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	103 039	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	7 359	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	95 680	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	95 680	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	2 218	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW		
Provisions pour risques et charges *					
		8X	8Y		
		8Z	9A		
		9B	9C		
Provisions pour dépréciation *					
		9D	9E		
		9F	9G		
		9H	9J		
Charges à payer					
FITECO - SOCIAL		9K	741	9L	
FITECO - JURIDIQUE		9M	550	9N	510
FITECO - COMPTA		9P		9R	298
		9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	1 291	YO	808
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI		▼ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <u>MFTT RESTAURATION</u>										Néant <input type="checkbox"/> *								
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(27 277)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB											
						– Autres réserves	ZD											
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	3 171		Dividendes	ZE												
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF												
				Report à nouveau	ZG			(24 106)										
	TOTAL I	ØF	(24 106)			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH		(24 106)								
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :								
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)								J7		YQ							
	– Engagements de crédit-bail immobilier										YR							
	– Effets portés à l'escompte et non échus										YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance										YT							
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)								J8	28 955	XQ	32 755						
	– Personnel extérieur à l'entreprise										YU							
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	26 455						
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV							
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)								ES		ST	19 376						
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	78 586							
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	1 128						
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)								ZS		9Z	1 838						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	2 966						
TVA	– Montant de la TVA collectée										YY	15 779						
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	15 608						
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2024) *										ØB	44 757						
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS							
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%						
	– Numéro de centre agréé *								XP						– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG							
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL									
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC									
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO									
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : MFTT RESTAURATION Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* <small>(1)</small>		Valeur d'origine* <small>(2)</small>	Valeur nette réévaluée* <small>(3)</small>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <small>(4)</small>	Autres amortissements* <small>(5)</small>	Valeur résiduelle <small>(6)</small>
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente <small>(7)</small>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <small>(8)</small>	Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>			Plus-value taxable à 19 % (1) <small>(11)</small>
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(9)</small>							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(10)</small>			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % <small>(11)</small>				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : MFTT RESTAURATION Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶	❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : MFTT RESTAURATION					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: <u>MFTT RESTAURATION</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: <u>01012024</u> et clos le: <u>31122024</u>					Données en nombre de mois			1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										YP	5,00
Dont apprentis										YF	
Dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	157 796
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	
TOTAL 1										OX	157 796
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	56
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	
Variation positive des stocks										OD	1 000
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	1 056
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										ON	41 482
Variation négative des stocks										OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	36 135
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	169
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ	77 786
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	81 066
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	81 066
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)					GX	157 796	Effectifs au sens de la CVAE *			EY	5,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX	
Période de référence										GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4
Date de cessation										HR	/ / / / / / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

8 7 8 8 1 7 3 9 4 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

MFTT RESTAURATION

ADRESSE (voie)

4 avenue laurent CELY

CODE POSTAL

92600

VILLE

ASNIERES-SUR-SEINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3
Total des lignes P1 + P2	P5	3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500
Total des lignes P3 +P4	P6	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille PATEL Prénom(s) TANZIL

Nom d'usage % de détention 30,00 Nb de parts ou actions 150

Naissance: Date 20/08/1990 N° Département INDE Commune SURAT Pays

Adresse : N° 61 Voie BOULEVARD MARCEL SEMBAT

Code Postal 93200 Commune SAINT-DENIS Pays FRANCE

Titre (2) Mme Nom de famille PATEL Prénom(s) TOOBA

Nom d'usage % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 50

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 61 Voie BOULEVARD MARCEL SEMBAT

Code Postal 93200 Commune SAINT-DENIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Extension 2

MFTT RESTAURATION

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 8 7 8 8 1 7 3 9 4 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE MFTT RESTAURATION

ADRESSE (voie) 4 avenue laurent CELY

CODE POSTAL 92600

VILLE ASNIERES-SUR-SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° Voie			
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° Voie			
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° Voie			
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° Voie			
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° Voie			
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° Voie			
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° Voie			
Code Postal		Commune	Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2025

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				<input checked="" type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
MFT RESTAURATION 4 avenue Laurent CELY 92600 ASNIERES-SUR-SEINE	
SIRET 8 7 8 8 1 7 3 9 4 0 0 0 2 5	Méi : patel.tooba@hotmail.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Activités des sièges sociaux
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values	
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	Autres dispositifs
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies) <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>
	Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="text"/>

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) <input type="checkbox"/>
---	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Si oui, indication du logiciel utilisé	Sage Revision Expert

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
FITECO SAS 25 avenue de l'Europe 92310 SEVRES Tél: 0146291900	
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 13052025 Lieu : ASNIERES-SUR-SEINE
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné <input type="text"/>	Qualité et nom du signataire: résident PATEL
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> Prestataire :	Signature :

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2024 ou exercice

Désignation de l'entreprise MFTT RESTAURATION

du

Adresse 4 avenue laurent CELY 92600 ASNIERES-SUR-SEINE

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	KARABHAI Majida Cuisine et service en salle	61/63 BD MARCEL SEMBAT 93200 SAINT DENIS
2	SHAH INTIZAR HUSSAIN Employé polyvalent	8 Avenue des Rosiers 93600 AULNAY SOUS BOIS
3	MD SORFORAJ Tariquee Employé polyvalent	39 rue des Cheminots 75018 PARIS
4	BAGHEL Rajesh Kumar Cuisinier	62 Rue Anseilme 93400 SAINT OUEN SUR SEINE
5	VALAND Rutul Manubhai Employé polyvalent	10 Passage de la Croix Blanche 93120 LA COURNEUVE
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
							aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	20 726				20 726				20 726
2	8 900				8 900				8 900
3	6 536				6 536				6 536
4	2 867				2 867				2 867
5	2 867				2 867				2 867
6									
7									
8									
9									
10									
**	41 895				41 895				41 895

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2024 . . . (total col.9 + total col.10) 10	41 895	- de l'exercice . 2024 . . 10 7 359
- de l'exercice précédent 10	37 620	- de l'exercice précédent 10 3 140

Nom et qualité du signataire M. PATEL
Gérant

À ASNIERES-SUR-SEINE, le 13/05/2025
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2025	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	---	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

